

Image not found or type unknown



Locataire chaudiere gaz en panne

Par **ragnard**, le **09/07/2008** à **15:30**

bonjour

rapidement, je suis locataire d'une maison par le biais d'une agence immobiliere
la chaudiere gaz est en panne plus d'eau chaude l'agence me dit votre contrat d'entretien est
a votre charge!je veux bien je fait venir un dépanneur a mes frais qui me fait le contrat et me
diagnostique la panne devis en cours!

l'agence me dit la panne est anterieure au contrat les travaux sont a votre charge!
plus d'eau chaude depuis une semaine et pas les moyens de faire les travaux!
que dois je faire? aidez moi!en attendant je paye mon loyer 998 euros!
merçi de m'aider!

Par **domi**, le **09/07/2008** à **21:50**

Lorsque vous louer un appartement avec une chaudière , il est impératif de souscrire un
contrat d'entretien ! si vous ne le faites pas, c'est une clause de résiliation de bail ! si vous
n'avez pas souscrit de contrat , cela signifie que la chaudière n'a pas été entretenue ! Depuis
combien de temps habitez vous cet appartement ? si ça fait longtemps qu'il n'y a pas eu
d'entretien , l'agence ne règlera pas les travaux! Domi

Par **ragnard**, le **10/07/2008** à **08:30**

merçi de votre réponse

Par **Neuy**, le **05/11/2009** à **18:22**

Même problème, je suis dans mon appart depuis 2 mois, je n'ai pas encore fait de contrat d'entretien.

La chaudière tombe en panne, le réparateur me fait un devis de 2400 euros...

Quelles sont mes solutions.

HELP!!!!!!